

8^e Championnat du Monde Surfcasting Masters

Du 08 au 15 Novembre 2025

Saint Etienne-au-Mont - France



DECATHLON | CAPERLAN ^{SW}

Partenaire Officiel

Organisation



Support



MOT DU PRÉSIDENT DE LA FFPS

Jean-Luc QUERNEC
Président
FFPS



Le championnat du monde Master de pêche en Bord de Mer arrive sur la « Côte d'Opale », plages des Hauts de France.

En France, nous avons la chance d'avoir de multiples paysages marins qui nous offrent une grande diversité de types de pêche, ne nous privons pas d'aller les visiter.

De nombreuses compétitions nationales et internationales se déroulent sur ces plages avec de très bons résultats, très nombreux bars ou flets de toutes tailles, donc je suis confiant, nul doute qu'il en sera de même pour cette 8^{ème} édition.

Remercions donc les « Pêcheurs de la Warenne », forts d'une équipe qui a su réunir jeunesse, expérience et compétence, pour avoir accepté de relever le défi avec enthousiasme. Ils ont l'entière confiance de la FFPS.

Maintenant il ne me reste plus qu'à souhaiter à tous un bon séjour dans les Hauts de France et que les meilleurs gagnent...

MOT DE LA PRÉSIDENTE RÉGIONALE FFPS

Audrey NUTTENS
FFPS – Région Hauts de France
Vice-Présidente FFPS Mer
Présidente du Comité Régional



La délégation mer de la Fédération Française des Pêches Sportives a choisi le comité régional Hauts de France de la FFPS pour accueillir le 8^{ème} championnat du monde de surfcasting catégorie masters.

L'organisation confiée à la jeune et dynamique équipe des pêcheurs de la Warenne, soutenue par la ville de Saint-Etienne-Au-Mont, sera, j'en suis sûre, à la hauteur de l'événement.

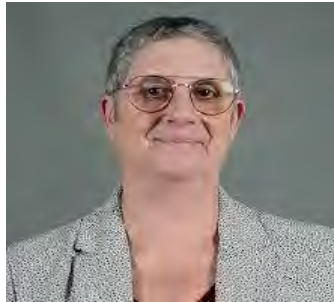
Vous pourrez ainsi découvrir en cet automne, nos belles et longues plages de sable fin, loin de la cohue estivale et y apprécier pleinement les conditions optimales de pêche. A cette période, les belles et nombreuses prises concernent les flets, limandes, merlans, bars ou encore mulets.

Attention néanmoins aux phénomènes des marées et des bâches qui pourraient vous encercler à marée montante et devenir très dangereuses tant le courant dans celles-ci est fort lorsque la mer monte particulièrement vite à certains endroits.

Lors de vos moments de détente, vous pourrez apprécier nos spécialités culinaires tels que les fromages de caractère, la bière à consommer avec modération ou la fameuse tarte au libouli (lait bouilli) et nos lieux culturels comme le centre national de la mer Nausicaa ou encore les caps Gris Nez et Blanc Nez où l'on peut par beau temps, presque toucher les côtes anglaises !

Nous avons hâte de vous recevoir dans les Hauts-de-France et vous souhaitons une bonne préparation à ce championnat, qui, à coup sûr, sera une réussite. Bonne chance à tous et que les meilleurs gagnent !

Mot de la Maire, Saint-Etienne-Au-Mont Brigitte PASSEBOSC



Bonjour à toutes et à tous,

" Quel plaisir d'accueillir une nouvelle fois, une compétition majeure en Surf Casting sur notre plage d'Écault.

Après les Championnats de France en 2023, ce Championnat du monde vétérans confié aux Pêcheurs de la Warenne est une vraie fierté, et une reconnaissance pour notre club.

Saint-Étienne-au-Mont, *Terre de Sport*, cela se confirme avec le passage du Tour de France, à travers nos monts du Boulonnais en Juillet et ce beau championnat de pêche en bord de mer au mois de Novembre.

Je souhaite à tous les participants, un bon séjour sur notre Côte d'Opale et la réussite dans la compétition."

Cordialement

MOT DU PRÉSIDENT ORGANISATEUR

Anthony LEGRAND,
Président de l'association
« **Les Pêcheurs de la Warenne** »



Mesdames, Messieurs

C'est avec un immense plaisir que **les pêcheurs de la Warenne** vous accueillent chaleureusement au sein de notre club de pêche amical, qui célèbre fièrement 25 années d'existence.

En participant à cet événement unique, vous aurez l'opportunité de découvrir un littoral naturel d'une beauté exceptionnelle. Niché au cœur du parc marin, ce territoire préservé regorge d'une biodiversité extraordinaire qui ne manquera pas de vous émerveiller. Vous serez transportés par la richesse et la diversité de ces paysages marins, véritable écrin de nature.

De plus, vous aurez la chance de participer à une manche passionnante organisée dans un cadre spectaculaire, à proximité immédiate du **plus grand aquarium d'Europe**. Cette proximité avec cet espace emblématique ajoute une dimension inoubliable à votre expérience, mêlant compétition et découverte de la vie marine.

Notre magnifique côte, chargée d'histoire et de traditions, saura vous laisser des souvenirs impérissables. Chaque instant passé ici, que ce soit lors de la compétition ou en profitant de la beauté des lieux, restera gravé dans vos mémoires.

Nous avons hâte de vous voir concourir dans un esprit de **fair-play** et de dignité, valeurs fondamentales qui reflètent notre passion pour la pêche et notre respect pour cet environnement exceptionnel.

À très bientôt,

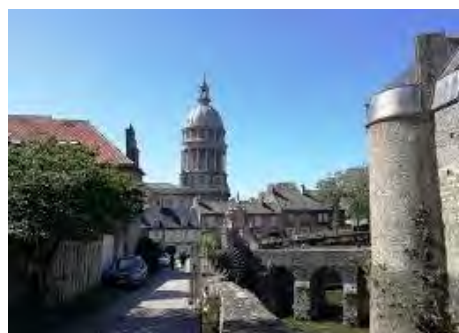
BOULOGNE-SUR-MER

Boulogne-sur-Mer est une charmante ville portuaire située dans le département du Pas-de-Calais, en région Hauts-de-France.

Connue pour son riche patrimoine historique, sa gastronomie et ses paysages côtiers, elle offre une expérience unique aux visiteurs.

- **La Vieille Ville** : Promenez-vous dans les ruelles pavées, admirez les maisons à colombages et découvrez l'histoire médiévale de la ville.
- **La Basilique Notre-Dame** : Visitez cette magnifique basilique, un chef-d'œuvre architectural, qui abrite une statue de la Vierge Marie.
- **Le Port de pêche** : Un des plus grands ports de pêche de France. Découvrez les activités de pêche et le marché aux poissons.
- **Les Croisières** : Profitez d'une croisière en mer pour admirer la côte et peut-être apercevoir des phoques !
- **Promenade le long de la mer** : Une belle promenade pour admirer le paysage marin.
- **Spécialités locales** : Ne manquez pas de déguster des plats à base de fruits de mer, la fameuse tarte au maroilles et des bières artisanales.
- **Restaurants** : De nombreux établissements proposent une cuisine typique et des produits frais.
- **Musée de Boulogne-sur-Mer (Nausicaa)** : Le plus grand aquarium d'Europe, où vous découvrirez la biodiversité marine.

Boulogne-sur-Mer is a charming port town located in the Pas-de-Calais department, in the Hauts-de-France region. Known for its rich historical heritage, gastronomy and coastal landscapes, it offers a unique experience for visitors. - The Old Town: Stroll through the cobbled streets, admire the half-timbered houses and learn about the medieval history of the city. - The Basilica of Our Lady: Visit this magnificent basilica, an architectural masterpiece, which houses a statue of the Virgin Mary. - The Fishing Port: One of the largest fishing ports in France. Check out the fishing activities and the fish market. - Cruises: Enjoy a sea cruise to admire the coast and maybe spot seals! - Walk along the sea: A beautiful walk to admire the seascape. - Local specialties: Don't miss out on seafood dishes, the famous Maroilles tart and craft beers. - Restaurants: Many establishments offer typical cuisine and fresh products. - Museum of Boulogne-sur-Mer (Nausicaa): The largest aquarium in Europe, where you will discover marine biodiversity.



PROGRAMME OFFICIEL

Samedi 8 novembre 2025 :

- 15h00 : Accueil des Participants à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 19h00-21h00 : Dîner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer

Dimanche 9 novembre 2025 :

- 07h00-8h30 : Petit-déjeuner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 10h00 : Réunion des Capitaines (tirage au sort) à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 13h00 : Déjeuner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 15h45 : Départ du défilé de la Mairie (2012 rue Sené Porion - 62360 Saint Etienne au Mont) vers la Salle de la Cachaine de Saint Etienne au Mont
- 16h00 : Cérémonie d'Ouverture à la Salle de la Cachaine de Saint Etienne au Mont
- 19h00-21h00 : Dîner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer

Lundi 10 novembre 2025 :

- 04h00-5h00 : Petit-déjeuner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 06h00 : Distribution des appâts (par tirage au sort) et paniers repas au poste de secours (Parking de Equihen-Plage)
- 08h00-12h00 : Entraînement Officiel (Plage Equihen-Ecault-Hardelot)
- 15h00 : Etablissement du classement de l'entraînement officiel à l'hôtel B&B
- 19h00-21h00 : Dîner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer

Mardi 11 novembre 2025 :

- 05h00-6h00 : Petit-déjeuner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 07h00 : Distribution des appâts (par tirage au sort) et paniers repas au poste de secours (Parking de Equihen-Plage)
- 09h00-13h00 : 1ere Manche Officielle (Plage Equihen-Ecault-Hardelot)
- 16h00 : Etablissement du classement du 1^{er} Tour Officiel à l'hôtel B&B
- 19h00-21h00 : Dîner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer

Mercredi 12 novembre 2025 :

- 06h00-7h00 : Petit-déjeuner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 08h00 : Distribution des appâts (par tirage au sort) et paniers repas au poste de secours (Parking de Equihen-Plage)
- 10h00-14h00 : 2e Manche Officielle (Plage Equihen-Ecault-Hardelot)
- 17h00 : Etablissement du classement du 2e Tour Officiel à l'hôtel B&B
- 19h00-21h00 : Dîner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer

Jeudi 13 novembre 2025 :

- 07h00-8h00 : Petit-déjeuner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 09h00 : Distribution des appâts (par tirage au sort) et paniers repas au poste de secours (Parking de Equihen-Plage)
- 11h00-15h00 : 3e Manche Officielle (Plage Equihen-Ecault-Hardelot)
- 17h30 : Etablissement du classement du 3e^r Tour Officiel à l'hôtel B&B
- 19h00-21h00 : Dîner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer

Vendredi 14 novembre 2025 :

- 05h00-6h00 : Petit-déjeuner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 07h00 : Distribution des appâts (par tirage au sort) et paniers repas au poste de secours (Parking de Equihen-Plage)
- 09h00-13h00 : 4e Manche Officielle (Plage Equihen-Ecault-Hardelot)
- 15h00 : Etablissement du classement du 4e^r Tour Officiel à l'hôtel B&B
- 19h00 : Cérémonie de remise des Prix à la salle de la Cachaine de Saint Etienne au Mont
- 20h30 : Banquet de Clôture à la salle de la Cachaine de Saint Etienne au Mont

Samedi 15 novembre 2025 :

- 07h00 : Petit-déjeuner à l'hôtel B&B de Boulogne sur mer
- 09h00 : Départ des Equipes

Coordonnées de l'association pour toutes correspondances ou demandes d'informations :

Monsieur David Louasse

Résidence Les Sauvageonnes - 8 rue des Oyats – 62360 Ecault –Saint Etienne-au-Mont

FRANCE

Renseignements : ☎+33 6 85 63 63 00 - ✉ davidlawarenne@free.fr

Site Internet : <https://pecheursdelawarenne.fr>

PLANS DES SITES

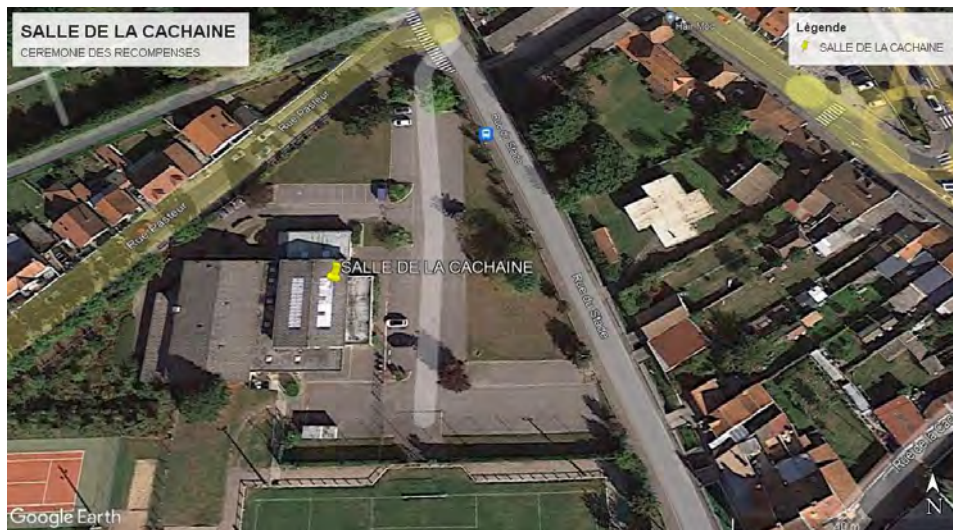
(SITE MAPS)

Cérémonie d'Ouverture - de Clôture, Remise des Prix & Banquet (Opening Ceremony – Closing Banquet)

Salle de La Cachaine

Rue du Stade

62360 Saint Etienne-au-Mont **Coordonnées GPS : 50°40'42.17"N 1°37'53.59"E**



Accueil des Compétiteurs et Classement Journaliers (Hotel and Daily Classification)

Hôtel B&B CENTRE LES PORTS

11 Boulevard Diderot

62200 Boulogne sur Mer **Coordonnées GPS : 50°71'630"N 1°60'392"E**



SITES DE PÊCHE (Fishing Area)

PLAGE EQUIHEN-ECAULT-HARDELOT



Accès à la zone :

Direction :

Outreau - Saint Etienne-au-Mont

Ecault - Equihen-Plage

Coordonnées GPS zone de stationnement :

Parking Equihen-Plage 50°40'6.78"N

1°34'13.37"E

SUIVRE BALISAGE

La plage de Equihen-Ecault-Hardelot s'étend sur 3000m environ entre la descente à bateaux et les 3 blockhaus (vers Hardelot). C'est une longue plage de sable fin constituée de petites bassines (baïnes) relativement peu profondes (hauteur du genou). Les baïnes se découvrent à marée descendante et laissent place à des bancs de sable plats. La plage est sous protection du Parc Marin pour les espèces protégées (oiseaux, dunes et flore sauvage). La mer se retire sur plus de 500 mètres. Il peut y avoir des vagues en bordure de mer assez importantes jusque 1 mètre de hauteur poussées par un vent d'ouest favorable. Les courants peuvent être plus importants selon les coefficients de marée.

(The beach of Equihen-Ecault-Hardelot extends for about 3000m between the boat ramp and the 3 blockhouses (towards Hardelot). It is a long sandy beach made up of small basins (baïnes) relatively shallow (knee height). The baïnes are uncovered at low tide and give way to flat sandbanks. The beach is under the protection of the Marine Park for protected species (birds, dunes and wild flora). The sea recedes for more than 500 meters. There can be fairly large waves by the sea up to 1 meter high pushed by a favorable westerly wind. The currents can be greater depending on the tidal coefficients).

SITES DE PÊCHE (ZONE DE REPLI) (Fishing Site – Fallback Zone)

DIGUE DU BRAEK (DUNKERQUE)



Digue-Plage du Braek
Route de La Digue du Braek
59760 GRANDE SYNTHE
51°02'45"N 2°16'33"E

ACCES

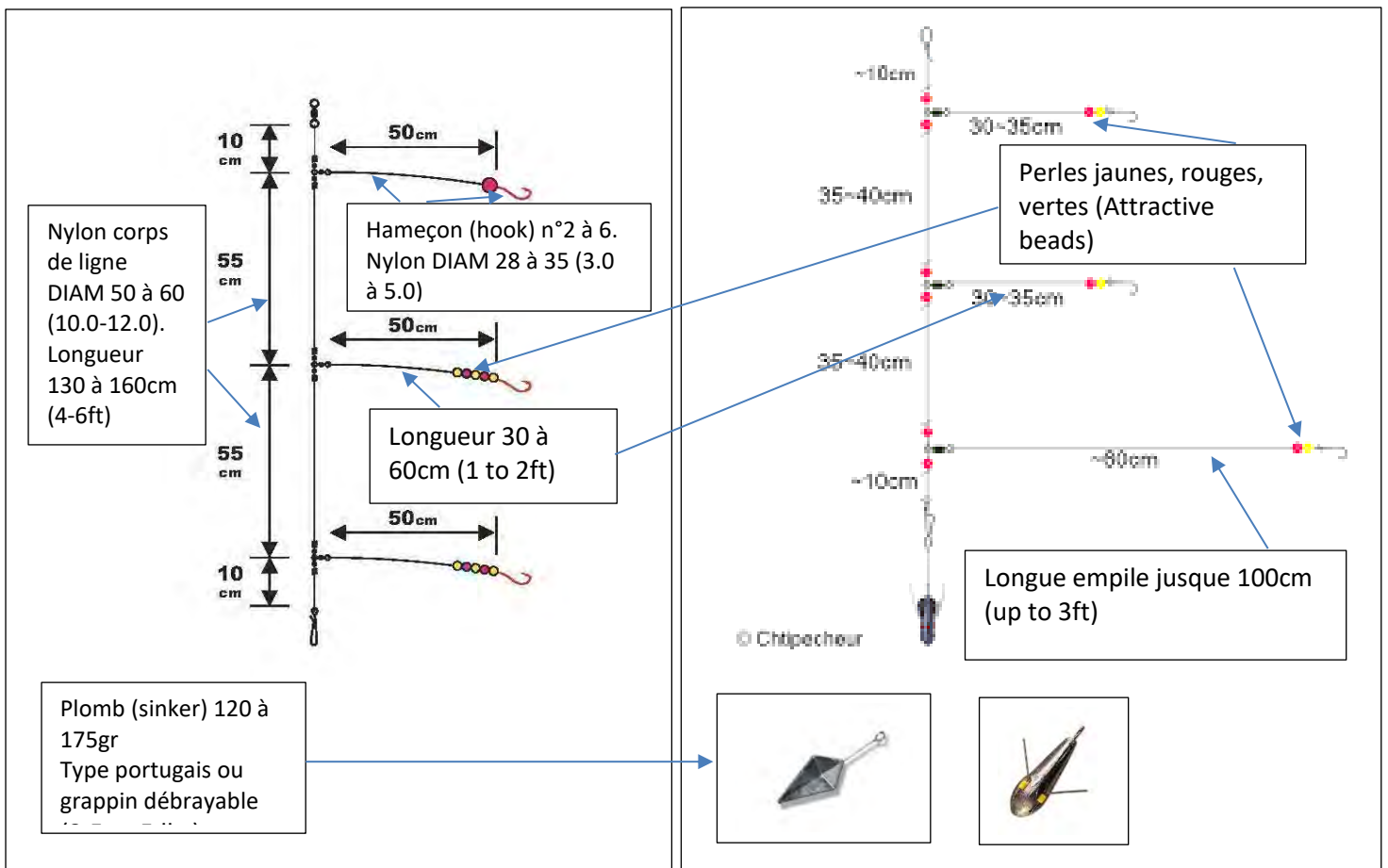
Autoroute A16 direction Calais-Dunkerque
Sortie 53 (Loon-Plage)
Suivre Loon-Plage, Gravelines, Grande Synthe
Route de Mardyck – Digue du Braek

La Digue du Braek est un spot de pêche mythique, reconnu pour sa longue route bétonnée de 6 km de long entourée d'un côté par la mer du Nord, et de l'autre par le bassin minéralier de Dunkerque. La digue du Break est praticable à marée basse, tout comme à marée haute.

The Digue du Braek is a mythical fishing spot, known for its long 6km long concrete road surrounded on one side by the North Sea, and on the other by the Dunkirk mineral bassin. The breakwater is passable at low tide, as well as at high tide.

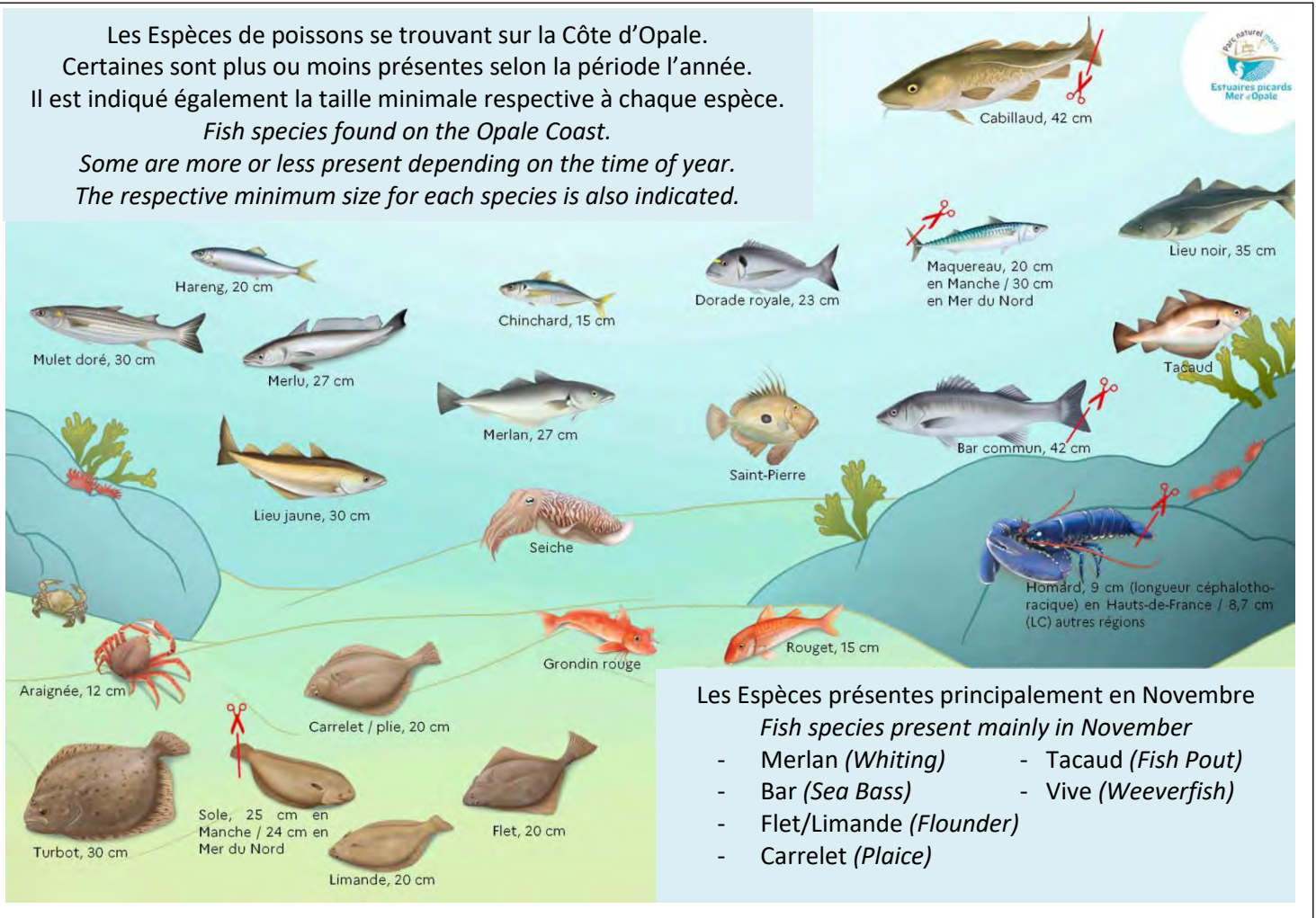
LES MONTAGES (Fishing Line)

Empile 3 hameçons (Fishing Line 3 Hooks)



LES ESPECES DE POISSONS (Fish Species)

Les Espèces de poissons se trouvant sur la Côte d'Opale.
Certaines sont plus ou moins présentes selon la période l'année.
Il est indiqué également la taille minimale respective à chaque espèce.
Fish species found on the Opale Coast.
Some are more or less present depending on the time of year.
The respective minimum size for each species is also indicated.



Les Espèces présentes principalement en Novembre
Fish species present mainly in November

- Merlan (*Whiting*)
- Bar (*Sea Bass*)
- Flet/Limande (*Flounder*)
- Carrelet (*Plaice*)
- Tacaud (*Fish Pout*)
- Vive (*Weeverfish*)

ACCUEIL (*Welcome*)

L'accueil des Compétiteurs aura lieu le Samedi 08 novembre 2025 (14h00) à :

HOTEL B&B – 11 Boulevard Diderot - 62200 Boulogne sur Mer

Coordonnées GPS : 50°71'630"N 1°60'392"E

ACCES A L'HOTEL (Boulogne-sur-mer / Hauts de France / Pas-de-Calais)

- Par Route (Autoroute A16 direction Boulogne-sur-mer)
- Par Avion (Aéroport de Lille-59000 ou Beauvais-60000) 150kms de Boulogne-sur-mer
- Par Bateau (Arrivée au port Calais en provenance du Royaume-Uni) 50kms de Boulogne-sur-mer

REUNION DES CAPITAINES (*Captain Meeting*)

La Réunion des Capitaines aura lieu le Dimanche 09 novembre 2025 (10h00) à :

HOTEL B&B – 11 Boulevard Diderot - 62200 Boulogne sur Mer

Coordonnées GPS : 50°71'630"N 1°60'392"E

CEREMONIE D'OUVERTURE (*Opening Ceremony*)

La Cérémonie d'Ouverture (présentation de la compétition) aura lieu le Dimanche 09 novembre 2025 (16h00) à :

Salle de La Cachaine - Rue du Stade - 62360 Saint Etienne-au-Mont

Coordonnées GPS : 50°40'42.17"N 1°37'53.59"E

Départ du Défilé à 15H45 au Parc de la Mairie de Saint Etienne au Mont (Rue de Docteur Brousse)

CLASSEMENTS JOURNALIERS (*Daily Classification*)

Le classement des manches Bord de Mer débutera 02 heures après la fin de chaque manche conformément au programme de la compétition.

Ils seront établis à HOTEL B&B - 11, Boulevard Diderot 62200 Boulogne sur Mer

Tous les participants désirant y assister seront les bienvenus.

Le classement des manches sera disponible sur les sites :

<https://fips-m.org> ET ENSUITE <https://ffpsborddemer.asso-web.com>

Pour information, cette épreuve est prévue en format « NO KILL », c'est-à-dire que toutes les prises seront remises à l'eau vivantes. Il est rappelé que les prises de moins de 15cm seront comptabilisées pour 1 point, celles supérieures ou égales à 15cm seront converties selon le tableau de conversion taille/poids en vigueur pour 2025. Toutes les prises seront mesurées avec des réglettes fournies par l'organisation aux commissaires de l'épreuve et uniquement avec celles-ci.

REMISE DES PRIX - SOIRÉE DE CLÔTURE & BANQUET (*Closing Banquet*)

La remise des prix, la soirée de clôture et le banquet se dérouleront à :

Salle de La Cachaine - Rue du Stade - 62360 Saint Etienne-au-Mont Coordonnées GPS : 50°40'42.17"N 1°37'53.59"E

Elle débutera à 19h00. Un bar sera à disposition pour toute boisson complémentaire.

2023 Tableau RELATIONS TAILLES / POIDS VALABLE ATLANTIQUE, MANCHE ET MER DU NORD FFPS

LONGUEUR en CM	MAQUEREAU	SOLE LIMANDE LIMANDE-SOLE	CARRELET (Pile) FLET	MERLAN	TURBOT BARBUE	CHINCHARD	CABILLAUD (Morue)	BAR franc et moucheté	MULET	ANGUILLE	TACAUD	ALOSE	VIVE	PETITE ROUSSETTE
15	23	26	33	24	56	27	33	37	30	9	38	29	30	9
16	28	32	41	29	68	32	40	44	36	11	47	35	36	12
17	34	39	50	35	83	39	48	53	43	13	56	43	42	14
18	40	47	60	42	99	46	57	63	52	15	68	51	49	17
19	47	55	71	50	118	54	67	74	61	18	80	61	57	20
20	55	65	84	59	139	63	78	86	71	20	94	72	65	23
21	64	76	99	70	162	74	91	99	82	23	110	84	75	27
22	74	88	115	81	187	85	105	114	95	27	127	98	85	31
23	85	102	132	93	216	97	120	130	108	30	147	113	95	36
24	97	117	152	107	247	110	137	147	123	34	168	129	107	41
25	109	133	173	122	281	125	155	166	139	38	191	147	119	47
26	123	150	197	138	318	141	175	186	157	43	216	167	133	53
27	139	170	222	156	359	158	196	208	176	47	243	188	147	60
28	155	190	250	175	402	176	219	232	196	52	273	211	162	67
29	173	213	280	196	450	196	244	257	218	58	305	237	178	75
30	192	237	313	219	501	217	270	284	242	63	340	264	195	83
31	212	263	348	243	555	240	299	313	267	70	377	293	213	92
32	233	291	386	269	614	264	329	344	294	76	416	324	232	102
33	257	321	426	297	677	290	361	377	323	83	459	358	252	112
34	281	353	469	327	744	317	396	411	353	90	504	394	273	123
35	307	387	516	359	816	346	433	448	386	98	553	432	295	135
36	335	424	565	393	892	377	471	487	420	106	604	473	319	147
37	364	462	617	429	973	410	513	528	457	114	659	516	343	160
38	395	503	673	468	1058	444	556	572	495	123	717	562	369	174
39	428	547	732	508	1149	481	602	617	535	132	778	611	395	189
40	463	592	795	551	1245	519	650	665	578	142	843	663	423	205
41	499	641	861	597	1346	560	701	715	623	152	911	717	452	221
42	538	692	931	645	1453	602	755	768	670	162	983	775	483	239
43	578	746	1004	695	1566	646	811	823	720	173	1059	835	514	257
44	620	802	1082	749	1684	693	870	881	772	185	1139	899	547	276
45	664	862	1164	805	1808	742	932	942	826	197	1223	966	581	297
46	711	924	1249	864	1939	793	997	1005	883	209	1310	1036	617	318
47	759	989	1340	925	2075	847	1064	1071	942	222	1403	1110	653	340

2023 Tableau RELATIONS TAILLES / POIDS VALABLE ATLANTIQUE, MANCHE ET MER DU NORD FFPS

LONGUEUR en CM	MAQUEREAU	SOLE LIMANDE LIMANDE-SOLE	CARRELET (Pile) FLET	MERLAN	TURBOT BARBUE	CHINCHARD	CABILLAUD (Morue)	BAR franc et moucheté	MULET	ANGUILLE	TACAUD	ALOSE	VIVE	PETITE ROUSSETTE
48	810	1058	1434	990	2218	902	1135	1140	1004	235	1499	1188	691	363
49	863	1130	1533	1058	2368	961	1209	1211	1069	249	1600	1269	731	387
50	918	1205	1637	1129	2524	1021	1285	1286	1136	264	1705	1354	772	413
51	975	1283	1745	1203	2688	1085	1366	1363	1207	279	1815	1442	814	439
52	1035	1365	1859	1280	2858	1150	1449	1444	1280	294	1930	1535	858	467
53	1097	1450	1977	1361	3036	1219	1536	1527	1356	310	2050	1631	903	496
54	1162	1539	2100	1445	3221	1290	1626	1614	1435	327	2175	1732	949	526
55	1229	1631	2229	1533	3414	1364	1720	1704	1517	344	2304	1837	998	557
56	1299	1727	2363	1624	3615	1440	1817	1797	1602	362	2439	1946	1047	589
57	1372	1827	2502	1719	3823	1520	1918	1893	1690	380	2580	2059	1098	623
58	1447	1931	2647	1818	4039	1602	2022	1993	1781	399	2725	2177	1151	658
59	1525	2039	2798	1921	4264	1687	2131	2096	1876	419	2877	2299	1205	694
60	1605	2151	2955	2027	4497	1776	2243	2203	1974	439	3034	2427	1261	732
61	1689	2267	3117	2138	4739	1867	2359	2313	2075	460	3196	2558	1318	771
62	1775	2388	3286	2253	4989	1961	2479	2427	2180	481	3365	2695	1377	811
63	1865	2512	3460	2371	5249	2059	2603	2545	2288	503	3539	2837	1438	853
64	1957	2641	3641	2494	5517	2159	2731	2666	2400	525	3720	2983	1500	896
65	2052	2775	3829	2622	5795	2263	2864	2791	2515	549	3906	3135	1564	941
66	2151	2913	4023	2754	6082	2371	3000	2919	2634	572	4099	3292	1630	987
67	2252	3056	4224	2890	6379	2481	3141	3052	2757	597	4299	3455	1697	1035
68	2357	3203	4432	3031	6685	2595	3287	3189	2883	622	4505	3623	1766	1084
69	2465	3355	4646	3176	7002	2713	3437	3329	3014	648	4717	3796	1837	1135
70	2576	3513	4868	3326	7328	2834	3591	3474	3148	675	4937	3975	1909	1188
71	2691	3675	5097	3482	7665	2958	3750	3622	3286	702	5163	4160	1984	1242
72	2808	3842	5333	3641	8012	3087	3914	3775	3428	730	5396	4350	2060	1297
73	2930	4014	5577	3806	8370	3218	4082	3932	3575	758	5636	4546	2138	1355
74	3055	4192	5828	3976	8738	3354	4255	4093	3725	788	5884	4749	2217	1414
75	3183	4375	6087	4152	9118	3493	4433	4259	3879	818	6139	4957	2299	1475
76	3315	4563	6354	4332	9508	3637	4616	4429	4038	849	6401	5172	2382	1537
77	3451	4756	6628	4518	9910	3784	4804	4603	4201	880	6671	5393	2468	1602
78	3590	4956	6911	4709	10324	3935	4997	4782	4369	912	6949	5621	2555	1668
79	3733	5161	7202	4906	10749	4090	5195	4965	4540	945	7234	5855	2644	1736
80	3880	5371	7502	5108	11186	4249	5399	5153	4717	979	7527	6095	2735	1806

2023 Tableau RELATIONS TAILLES / POIDS VALABLE ATLANTIQUE, MANCHE ET MER DU NORD FFPS

LONGUEUR en CM	MAQUEREAU	SOLE LIMANDE LIMANDE-SOLE	CARRELET (Pile) FLET	MERLAN	TURBOT BARBUE	CHINCHARD	CABILLAUD (Morue)	BAR franc et moucheté	MULET	ANGUILLE	TACAUD	ALOSE	VIVE	PETITE ROUSSETTE
81	4031	5588	7810	5316	11634	4412	5607	5346	4898	1014	7828	6343	2828	1878
82	4185	5810	8127	5530	12095	4579	5821	5543	5083	1049	8138	6597	2923	1952
83	4344	6039	8452	5749	12569	4750	6041	5745	5273	1085	8455	6858	3020	2027
84	4506	6273	8786	5975	13055	4926	6266	5952	5468	1122	8781	7126	3119	2105
85	4673	6514	9130	6206	13553	5106	6496	6164	5667	1160	9116	7401	3220	2185
86	4844	6761	9482	6444	14065	5291	6732	6381	5872	1198	9459	7683	3323	2267
87	5018	7014	9844	6687	14589	5479	6974	6602	6081	1237	9811	7973	3428	2350
88	5198	7274	10215	6937	15127	5673	7222	6829	6295	1277	10172	8270	3535	2436
89	5381	7540	10596	7194	15678	5870	7476	7061	6514	1318	10541	8575	3644	2524

BORD DE MER

RAPPELS – INFORMATIONS – RÈGLEMENTS

Le règlement FIPS-M est applicable sur ce championnat.

Quelques rappels :

- Une seule canne en action de pêche.
- **Un seau de pêche pour la pêche « no-kill » obligatoire sur le poste de pêche à amener par le compétiteur.**

La pêche se fera sur Basse Mer et début du Montant.

La durée des manches de pêche est de 04 heures.

L'association organisatrice s'est engagée auprès des instances régionales, départementales et locales à la mise en place d'une démarche environnementale et de développement durable pour cette manifestation.

Elle consiste globalement :

- Au respect des sites de pêche mis à disposition « ils seront propres à notre arrivée et devront le rester »
 - À la remise à l'eau des prises quelle que soit leur taille
- Le non-respect du règlement et de cette démarche entraînera (APRES UN PREMIER AVIS), la disqualification du participant. Tous les moyens sont prévus pour le respect de ces points.**

SÉCURITÉ

Quelques règles de sécurité plus restrictives seront mises en application lors de ce championnat :

- Le lancer s'effectuera Pieds au Sec.
- Pour lancer, il est interdit de traverser à marée montante les retenues d'eau devant le poste de pêche de profondeur supérieure à la hauteur de genou du compétiteur.
- A marée montante, le poste de pêche devra être reculé au-delà de la retenue d'eau dès la demande ou l'annonce faite par le commissaire de zone. **Le non-respect de cette demande provoquera la disqualification du compétiteur.**
- **Pour lancer à marée descendante**, la traversée des retenues d'eau ne sera autorisée que sous réserve qu'un banc de sable sec face au poste de pêche existe et que la profondeur de cette retenue soit inférieure à la hauteur du genou du compétiteur, et également après accord du commissaire de la zone.

RESPONSABLES DE ZONE - COMMISSAIRES

Des responsables de zones seront désignés par l'organisateur. Ils seront les relais de l'organisation avec les commissaires et les compétiteurs de chaque zone mais également des officiels de la FFPS-Mer. Leurs noms et coordonnées téléphoniques seront fournis aux commissaires pour tout litige sur site.

Il est prévu un commissaire pour 10 pêcheurs. Ils seront habillés d'un baudrier fluo afin d'être reconnaissables. Ils auront la charge de faire respecter le règlement FIPS-M. Afin de rappeler le rôle du commissaire et d'harmoniser les pratiques, une réunion sera organisée avant le début de la compétition. Les commissaires contrôleront la même zone pendant les 3 jours de pêche.

JURY DE L'ÉPREUVE

Le jury sera désigné par la FIPS-MER.

ZONES DE REPLI

Des zones de repli sont prévues en cas de conditions météorologiques défavorables n'assurant pas la sécurité maximale des compétiteurs (HORAIRES DECALES).

L'organisateur signalera au plus tôt aux responsables de club la décision de repli.

MATERIEL DE PECHE

1 canne en action de pêche (les autres seront tenues à l'arrière du poste).

Canne de 4,00 à 5,00m - Puissance 100 à 250 gr.

Moulinets garnis de fils 16 à 35/100 (avec arraché).

Bas de Ligne de 1 à 3 empiles, agrémentés de perles ou sequins.

Plombs 100 à 200gr (ne pas oublier plombs grappins et portugais).

Hameçons de taille 2 à 8.

Chariot de transport éventuellement.

Lampe Frontale

Trépied ou piques pour le maintien des cannes (sur sable).

Waders, Cuissardes, Bottes ou chaussures de plages recommandées

1 seau pour conserver le poisson vivant en attendant le passage du commissaire

APPÂTS (*Baits*)

Les Appâts fournis :

- Arénicoles (vers marins) x 12 / jour de pêche
- Couteaux (coquillages) x 10 / jour de pêche
- Maquereaux (poissons) x 1 / jour de pêche

(The baits provided: arenicoles (marine worms), razor clams (shellfish) and mackerel (fish))



MAGASINS ARTICLES DE PECHE CONSEILLE (*Fishing Tackle Shops*)

Pour tout besoin en matériel de pêche, vous pouvez à tout moment vous rendre directement auprès des détaillants spécialisés :

(For any fishing equipment needs, you can go directly to the specialist retailers at any time)



ALCIUM PECHE
4, place Emile Sénéchal
62200 Boulogne sur Mer
Tél : +33 21 80 82 53



DECATHLON
ZAC de Mont-Joie
62280 Saint Martin-Boulogne
Tél : +33 21 10 39 00

INFORMATIONS TARIFS

Période officielle – du 08 au 15 novembre 2025

1.- 880,00€ par pêcheur (5 pêcheurs = 4.400,00€) Inclus :

- a. Frais d'organisation et frais FIPS-Mer/CIPS
- b. Assurance
- c. Hébergement en chambre double
- d. Petit-déjeuner du 09 au 15 novembre
- e. Dîner du 08 au 13 novembre
- F. Pack déjeuner les jours officiels d'entraînement et de compétition
- g. Cérémonie d'ouverture et Banquet de clôture
- h. Packs d'appâts les jours officiels d'entraînement et de compétition

****Supplément Chambre Single : 30,00 € par personne et par jour**

****Sans Les frais d'Hôtel (Sans Petit Déjeuner, Panier Repas, Hôtel et Diner) : 400,00 € par personne**

2.- 800,00 € par Réserve, Capitaine, 680,00 € Accompagnateur Inclus :

- a. Frais d'organisation et frais FIPS-Mer/CIPS
- b. Assurance
- c. Hébergement en chambre double
- d. Petit-déjeuner du 09 au 15 novembre
- e. Dîner du 08 au 13 novembre
- f. Pack déjeuner les jours officiels d'entraînement et de compétition
- g. Cérémonie d'ouverture et Banquet de clôture

****Supplément Chambre Single : 30,00 € par personne et par jour**

****Sans le Pack déjeuner les jours officiels d'entraînement et de compétition : 600,00 € Compagnon**

****Sans Les frais d'Hôtel (Sans Petit Déjeuner, Panier Repas, Hôtel et Diner) : 250,00 € par personne**

Période non officielle (avant le 08 novembre 2025) :

1.- 100,00€ par pêcheur/réserve/capitaine/ Accompagnateur et par jour Inclus :
Hébergement (chambre double), petit-déjeuner, dîner

1.- 145,00€ par pêcheur/réserve/capitaine/ Accompagnateur et par jour Inclus :
Hébergement (chambre simple), petit-déjeuner, dîner

Banquet de Clôture pour les Accompagnateurs : 70,00 € (sans hôtel)

**** Packs d'appâts supplémentaires par personne et par jour : 30,00 €**

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE « COMPÉTITEUR » (INDIVIDUAL REGISTRATION FORM « COMPETITOR »)

Inscriptions (Registration) (Avant/Before le 15/07/2025)

Nation :

Club :

Personne de contact (Contact Name) :

E-Mail :

Numéro de téléphone (Phone) :

	Nom (Name)	Prénom (Firstname)	Date de Naissance (date of birth) (born in or before 1970)
Concurrent (competitor) 1			
Concurrent 2			
Concurrent 3			
Concurrent 4			
Concurrent 5			
Réserve (substitute)			
Capitaine (captain)			
Manager			

Pension Complète (All Inclusive)

dîner (diner) du samedi 08/11 au (to) petit-déjeuner (breakfast) du samedi 15/11

Prix par concurrent (chambre double/double room) : 880,00€ (.....X 880,00€)€
Prix par Réserve /Capitaine /Manager (Double room) : 800,00€ (.....X 800,00€)€
Supplément chambre individuelle (single room) par jour (day) : 30,00€ (.....Personne Xjour(s) X 30,00€)€
TOTAL€

**Sans les Frais d'Hôtel (Without Hotel-Breakfast-Dejeuner-Diner/Including Opening and Closing Banquet)
Du (from) samedi 08/11 au (to) samedi 15/11**

Prix par concurrent : 400,00€ (.....X 400,00€)€
Prix par Réserve /Capitaine /Manager : 250,00€ (.....X 250,00€)€
TOTAL€

Période non officielle (Unofficial period) – Avant (Before) le 08 Novembre :

Demi-pension (hotel, breakfast and dinner)

Prix par concurrent (chambre double) : 100,00 € (.....Personne/s Xjour(s) X 100,00€)€
Prix par concurrent (chambre simple/single) : 145,00 € (....Personne/s Xjour(s) X 145,00€)€
Prix Pack appâts (baits) : 30,00 € (..... concurrents x 30,00 € x jour(s))€
TOTAL€

Les formulaires (registration forms) et le récépissé de paiement (payment receipt) doivent être envoyés avant (before) le 15 juillet 2025 à :

davidlawarenne@free.fr (Virement Bancaire (bank transfer) a envoyé) :

Les Pêcheurs de la Warene. (IBAN FR76 1627 5204 0008 1042 1015 668 – BIC CEPAFRPP627)

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE « ACCOMPAGNANT » (INDIVIDUAL REGISTRATION FORM « ACCOMPAGNYING »)

Inscriptions (Registration) (Avant/Before le : 15/07/2025)

Pour les Accompagnateurs (Accompanying)

Nation :

Club :

Accompagnateurs	Nom (name)	Prénom (firstname)
Accompagnateur (Accompanying) 1
Accompagnateur 2
Accompagnateur 3
Accompagnateur 4
Accompagnateur 5

Pension Complète (All Inclusive)

Du (from) dîner (dinner) du samedi 08 novembre, au petit-déjeuner (breakfast) du samedi 15 novembre

Prix par Accompagnateur (Double room) : 680,00€ (..... X 680,00€)€
Supplément chambre individuelle (single room) par jour: 30,00€ (...Personne X ...jour(s) X 30,00€)€
TOTAL€

Demi-pension (Breakfast, Dinner, Hotel)

Prix par Accompagnateur : 600,00 € (.....Personne/s Xjour(s) X 600,00€)€
€
TOTAL€

Période non officielle (Unofficial period) – Avant (Before) le 08 Novembre:

Demi-pension (Breakfast, Dinner, Hotel)

Prix par concurrent (chambre double) : 100,00 € (.....Personne/s X ...jour(s) X 100,00€)€
Prix par concurrent (chambre simple/Single) : 145,00 € (.....Personne/s X ...jour(s) X 145,00€)€
Prix Pack appâts (baits) : 30,00 € (..... concurrents x 30,00 € xjour(s))€
TOTAL€

Les formulaires (registration forms) et le récépissé de paiement (payment receipt) doivent être envoyés avant le 15 juillet 2025 à :

davidlawarenne@free.fr

Virement Bancaire (bank transfer) a envoyé :

Les Pêcheurs de la Warenne. (IBAN FR76 1627 5204 0008 1042 1015 668 – BIC CEPAFRPP627)

COMPLÉMENTS SUR LES INSCRIPTIONS (PAYMENTS)

Tous les paiements doivent être effectués par virement bancaire, jusqu'au 15 juillet 2025,
directement à :

(All payments must be made by bank transfer, until July 15, 2025, directly to)

Les Pêcheurs de la Warenne

C.A.J D'ECAULT RUE DU DESSOUS 62360 SAINT-ETIENNE-AU-MONT

IBAN : FR7616275204000810421015668 BIC : CEPAFRPP627

N'oubliez pas d'apporter avec vous votre hymne national et votre drapeau.

(Don't forget to bring your national anthem and flag with you)

Pour plus d'informations : davidlawarenne@free.fr

Contact important :

Organisation (Mr Legrand Anthony) : 0662378061

HEBERGEMENT (Accommodation)

HOTEL B&B Centre Les Ports
11 Boulevard Diderot
62200 Boulogne sur Mer
Tél +33 21 30 12 40
Coordonnées GPS : 50°71'630"N 1°60'392"E



Services de l'hôtel

- Centre-ville, entre la gare TGV et le port
- Restauration 19h-22h
- Bar – Snacking 24h/24
- Petit-déjeuner gourmand, local et équilibré
- Anglais & Français
- Parking privé 24h/24 (Hauteur max 1.90m)
- Réception ouverte de 7:00 à 22:00
- Accessible en fauteuil roulant
- Etablissement entièrement non-fumeurs
- Wifi



ENGAGEMENT CONTRE LE DOPAGE



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES S'ENGAGE

Recommandations clés en matière de lutte contre le dopage

Les sportifs qui prennent des médicaments sont tenus de vérifier si ceux-ci figurent sur la liste des substances et méthodes interdites par l'AMA. (Agence Mondiale Antidopage)

Des précautions particulières doivent être effectuées lors de la prise d'antihypertenseurs, en particulier de diurétiques, qui sont disponibles à la fois comme préparations individuelles et en association avec d'autres médicaments normalement autorisés. Les diurétiques sont toujours interdits.

Pour ces raisons, chaque athlète doit vérifier la liste des substances interdites et, si nécessaire, demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). L'exemption pour usage thérapeutique doit être accordée avant de prendre une substance interdite.

Un certificat ou l'ordonnance d'un médecin n'autorise pas en soi l'athlète à utiliser la substance interdite.

Tout athlète a droit de pratiquer un sport propre.

Commission médicale fédérale FFPS.



ESSENTIAL ANTI-DOPING ADVICE

GENERAL INFORMATION

The athletes participating in the Championship, with the registration, implicitly accept all WADA anti-doping rules. Athlete whose illness or condition requires treatment with a prohibited substance or method must apply to CIPS for a Therapeutic Use Exemption (TUE) following the CIPS strict TUE application process.

He/she shall then use the application form, which can be downloaded from the ITA website: <https://ita.sport/resource/international-testing-agency-therapeutic-use-exemption-tue-application-form/>

The TUE request has to be sent to the following address: tue@ita.sport

Athletes must therefore consult the Prohibited List <https://www.wada-ama.org/en/prohibited-list> If the TUE is granted, the athlete will then be permitted to use the medication during the period of validity of the TUE without committing an Anti-Doping Rules Violation (ADRV).

Regardless of whether a TUE has been granted or not, athletes should always declare on the doping control forms filled out during sample collection any medications and supplements taken within the seven days prior to sample collection, and any blood transfusions in the three months prior for blood samples.

If a TUE has already been granted by a NADO or by a RADO, the Athlete in question does not have to apply for any additional CIPS TUE, as CIPS recognizes all TUE granted by NADOs and RADOs.

Every athlete has the right to play a clean sport.

WORLD ANTI-DOPING AGENCY www.wada-ama.org/en



RECOMMANDATIONS CLÉS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque participant/concurrent participant aux championnats sont censés accepter TOUTES les règles antidopage de l'AMA. Le sportif dont la maladie ou l'état nécessite un traitement avec une substance ou une méthode interdite doit demander au CIPS une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) en suivant la procédure stricte de demande d'AUT du CIPS.

Il doit ensuite utiliser le formulaire de demande, qui peut être téléchargé sur le site Internet de l'ITA: <https://ita.sport/resource/international-testing-agency-therapeutic-use-exemption-tue-application-form/>

La demande d'AUT doit être envoyée à l'adresse suivante: tue@ita.sport

Les athlètes doivent donc consulter la liste des interdictions <https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions> Si l'AUT est accordée, le sportif sera alors autorisé à utiliser le médicament pendant la période de validité de l'AUT sans commettre de violation des règles antidopage (VADS).

Qu'une AUT ait été accordée ou non, les athlètes doivent toujours déclarer sur les formulaires de contrôle du dopage remplis lors du prélèvement des échantillons les médicaments et compléments pris dans les sept jours précédant le prélèvement de l'échantillon, ainsi que toute transfusion sanguine dans les trois mois précédant le prélèvement des échantillons de sang.

Si une AUT a déjà été délivrée par une ONAD ou une ORAD, le sportif en question n'a pas besoin de demander une AUT CIPS supplémentaire, car le CIPS reconnaît toutes les AUT délivrées par les ONAD et les ORAD.

Chaque athlète a le droit de pratiquer un sport propre.

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE www.wada-ama.org/en